

Familles dangereuses ou familles vulnérables ?

Analyse sociologique des transformations du rapport social à l'enfance

FRANZ SCHULTHEIS

Université de Genève

De 12 à 300, telle est l'augmentation spectaculaire du nombre de cas de maltraitance signalés sur le territoire genevois par le Service Santé Jeunesse en dix ans (1990-2000). Face à cette situation pour le moins inquiétante, le Grand Conseil de l'Etat de Genève a mandaté, en mars 2004 dernier, une équipe de sociologues à l'Université de Genève (UNIGE), pour qu'elle mène une étude du phénomène sur le canton. Au terme de cette étude, il apparaît que face à ce phénomène faussement évident se cache en fait une dimension essentielle de la question sociale contemporaine et qu'il peut servir comme un révélateur pertinent pour l'analyse des transformations profondes et rapides en cours dans nos sociétés capitalistes contemporaines.

Une sensibilité collective accrue face au phénomène à la violence envers les enfants

De 12 à 300, telle est l'augmentation spectaculaire du nombre de cas de maltraitance signalés sur le territoire genevois par le Service Santé Jeunesse (SSJ) en dix ans (1990-2000). Après avoir effectué un travail d'investigation de plus d'une année, et consulté de nombreuses sources - des douzaines d'entretiens effectués avec des professionnels de la protection de l'enfance de tout bord; des analyses détaillées de nombreux dossiers de familles étiquetées de « maltraitantes » par les services de l'Office de la jeunesse (OJ); documents institutionnels officiels ou coupures de presse - on a pu constater que le changement reflété par les statistiques officielles ne renvoie pas simplement à une transformation des comportements des familles. Au contraire, ce sont les changements intervenus sur le plan de la sensibilité publique face à un nouvel intolérable et des formes de repérage lui allant de pair qui sont, avant tout, à l'origine de cette augmentation chiffrée. Ce constat étonnant s'est d'ailleurs vu confirmé par la grande majorité des experts professionnels interviewés, notamment un médecin du SSJ. *« Il est vrai qu'on signale plus, le regard s'est 'aiguisé' ces dernières années »*. Pour le sociologue, le paradoxe à élucider serait donc : comment et pourquoi notre société produit-elle l'image scandaleuse d'une enfance de plus en plus en danger au moment

même où elle déploie de plus en plus d'efforts dans sa protection et où l'idée de l'enfance vulnérable et fragile fait de plus en plus consensus ?

« Lutter à tout prix contre la maltraitance » : l'émergence d'un consensus moral autour d'un intolérable nouveau

A partir des années 1990, une pluralité d'acteur va en effet se mobiliser progressivement autour du phénomène de la "maltraitance" (SSJ, DIP, tribunal tutélaire, acteur politique). La question de l'enfance maltraitée, déjà source d'investigation par des médecins et des pédiatres durant les années 1970 en Suisse, va devenir une préoccupation majeure portée en tant que telle par les institutions de la protection de l'enfance seulement 20 ans plus tard.

Alors que chaque institution et acteur engagés dans la course semblent poursuivre des intérêts spécifiques (dotant à ce phénomène une signification spécifique : « il en va du bien de la santé publique », « il en va du bien de la cité », « c'est un problème pénal », cela relève de « questions éducatives »), il n'en demeure pas moins que la nécessité de « lutter contre la maltraitance envers les enfants » va progressivement devenir un crédo collectivement partagé. La force d'évidence de ce discours est indissociable de la médiatisation de certains scandales (Affaire Dutroux en 1996). Bien que ne relevant pas à proprement parlé du domaine de la « maltraitance », mot qui désigne une violence intrafamiliale, ces scandales à forte connotation sexuelle vont participer largement à façonner ce *nouvel intolérable* (Fassin, 2005) qu'est la maltraitance.

L'extension du champ sémantique du mot « maltraitance » et de nouveaux instruments de repérage aiguisent le regard

La nouvelle évidence selon laquelle il faut lutter à tout prix et par tous les moyens contre toute forme de maltraitance se traduit au sein des pratiques des professionnels qui adoptent des grilles de repérage de plus en plus fines et intègrent de plus en plus de nouvelles facettes du phénomène. La catégorie de maltraitance s'élargit petit à petit passant de la question de la violence physique à la question des abus sexuels, les questions de négligences légères et même à la question des violences conjugales. Le SSJ met en place en 1999 un nouveau recueil de données qui prend en compte désormais également « l'enfance en risque » d'être maltraité.

Le repérage des situations de maltraitance : un enfant peut « se faire remarquer » pour des raisons extrêmement diverses

Pour les sociologues engagés dans cette recherche, le phénomène « maltraitance » intéresse à partir du moment où il fait l'objet de *réactions de la société*, qu'elles soient d'ordre discursives (indignations autour du fait qu'il faut « lutter contre la maltraitance ») ou de l'ordre des pratiques sociales collectives (les mesures prises au quotidien par divers acteurs institutionnels chargés du repérage et du traitement du phénomène). Nous ne renions pas le fait que des faits perçus et jugés comme « maltraitants » se passent réellement au sein des familles, mais notre posture sociologique nous amène à ne considérer ce phénomène qu'à partir du moment où la société interprète un état de fait comme problématique ou intolérable, y réagit, repère des familles concrètes, et leur appose une étiquette (stigmat) de « maltraitantes »¹.

A travers la consultation et l'analyse de nombreux dossiers (de différents services de l'OJ), nous avons examiné les pratiques effectives de dépistage. Il s'agissait ici d'identifier à travers une analyse de contenu systématique les faits concrets qui suscitent les inquiétudes des acteurs institutionnels, essentiellement les enseignant-e-s et infirmières scolaires directement au contact avec les enfants à l'école, puis les travailleurs sociaux et médecins des services de l'OJ. Or, il nous est apparu que les faits pour lesquels l'« enfant se fait remarquer », et qui peuvent permettre de soupçonner un cas de « maltraitance », sont caractérisés par une forte hétérogénéité.

En effet, un premier type de symptômes rapportés dans les dossiers fait référence à des enfants présentant certains signes corporels traduisant un état de santé physique fragilisé, tels que lésions (bleus, égratignures, contusions), affections diverses (saletés) et attitudes liées à la nutrition (voler le goûter d'un camarade, arriver à l'école sans avoir pris de petit déjeuner). Il s'agit donc à chaque fois d'*écarts par rapport à des normes médicales* (par rapport à la santé physique, la santé diététique ou la protection contre des abus sexuels potentiels). Un deuxième type de symptômes concerne la présence de troubles psychiques (*écarts par rapport à des normes psychologiques*) : l'état mental de l'enfant provoque une inquiétude. L'enfant a un comportement perturbé (déprime, menace de suicide, mal dans sa peau), est en retard de développement pour son âge (suce son pouce, a peur de se laver dans la baignoire), ou a un

¹ Cette perspective a été développée par Simmel pour la catégorie des pauvres, puis par Becker pour la catégorie des déviants (les outsiders). cf. Simmel, G. (1998) [1^{ère} éd. : 1908], *Les pauvres*, Paris, PUF ; cf. Becker, H. (1985), *Outsiders*, Paris, Éd. Métailié.

caractère difficile (provocateur, oppositionnel, colérique). Un autre type de symptômes concerne les enfants qui se font remarquer à l'école (*écarts par rapport à des normes scolaires*) parce qu'ils ne respectent pas certaines exigences soit au plan des apprentissages (enfant qui ne fait pas ses devoirs, a une baisse de rendement scolaire, qui ne peut pas travailler de manière autonome), du comportement (arrogant, sauvage, peu éduqué, répondant à la place des autres, faisant des bêtises aux toilettes avec l'eau). Ces informations sont généralement fournies par les enseignants pour ensuite être rapportées par les professionnels de l'OJ. Un dernier type de symptôme (*écarts à des normes de savoir vivre*) fait référence à des pratiques qui, selon les acteurs institutionnels qui les rapportent, devraient être entrées dans les bonnes mœurs (enfant qui n'a pas de jouets, qui ne fête pas son anniversaire, qui regarde trop la télévision, qui traîne dans la rue le soir tard, qui s'occupe des tâches ménagères, qui reste seul à la maison)².

A la vue de l'hétérogénéité des symptômes rapportés dans les dossiers, il nous apparaît que l'inquiétude des acteurs de terrain engagés dans le repérage des situations de maltraitance va bien au-delà de l'image du phénomène qui se donne à voir via les discours politiques, juridiques ou les représentations données par les médias (où les abus sexuels et les violences physiques extrêmes sont au centre des colonnes).

La reconstitution d'un puzzle : de « l'enfant en danger » aux « familles dangereuses »

Face à un certain nombre de symptômes, les divers acteurs institutionnels (infirmières scolaires, médecins, travailleurs sociaux) vont engager tout un travail d'enquête pour déterminer la cause de ces écarts enfantins aux normes. Procédant par tout un travail de décodage, d'interprétation, ils constituent dans les dossiers de véritables histoires et romans familiaux qui mettent l'accent sur un fait important, à savoir que l'enfant est en danger, en vue de constater si un diagnostic de maltraitance est approprié et de pouvoir procéder à une intervention institutionnelle. Les dossiers permettent de faire le lien entre les enfants en dangers et les « familles dangereuses » (Donzelot, 1977, 1999; Meyer, 1980). L'enfant devient dès lors forcément un moyen pour évaluer la dangerosité du milieu familial.

² Nous empruntons les termes d'écarts aux normes médicales, scolaires et psychologiques à Serre, D. (2004).

Des interventions institutionnelles qui tiennent compte de la collaboration parentale

Les acteurs institutionnels disposent de deux types d'intervention : celles qui modifient le contexte familial en aidant par exemple des parents à trouver une crèche pour tel enfant, en aidant telle famille à effectuer des démarches à l'Hospice Général, ou en trouvant un répétiteur pour tel enfant en difficulté scolaire ; ce type d'intervention que l'on trouve dans les dossiers est relativement marginal. En règle générale, les acteurs institutionnels privilégient des interventions qui ont pour but de modifier les pratiques éducatives des parents (l'appui éducatif) et de favoriser leurs « compétences parentales » : conseiller tel parent à punir autrement l'enfant qu'en le bâtant, à coucher tel enfant plus tôt, au couple à engager une thérapie familiale.

Notre étude montre que la manière de donner des conseils aux guichets des offices (sous forme douce ou plus contraignante) dépend essentiellement de la bonne ou mauvaise collaboration parentale (venir ou pas aux rendez-vous, accepter ou pas le diagnostic de « maltraitance »...).

La définition du « bon parent » et des principes éducatifs légitimes

Ce qui se joue au cœur du repérage de l'enfant en danger, de l'interprétation de cette situation préoccupante et de la prise en charge institutionnelle des parents jugés « maltraitants » est en fait la définition du *bon/mauvais parent*. La question des conceptions éducatives (« *comment éduquer les enfants* ») se trouve à chacun de ces niveaux. Le mauvais parent est évalué par les acteurs institutionnels en écart par rapport à certaines normes éducatives. Ces normes qui souvent sont considérées dans leur discours comme « basiques » ne vont en fait pas de soi.

Des normes éducatives adressées aux familles pour le moins contradictoires

Nous l'avons dit, les acteurs institutionnels procèdent à l'évaluation de la dangerosité du milieu familial. Quelles sont les normes qui sous-tendent la définition du bon parent ? Il est apparu après dépouillement des dossiers que ces normes éducatives exigées sont ambiguës, voire contradictoires. Le bon parent tout d'abord est le parent qui est capable de cadrer son enfant. De nombreux reproches adressés aux familles labellisées de « maltraitantes » se réfèrent à un parent ne sachant pas « poser de limites à ses enfants ». Les parents sont alors

(dis)qualifiés de laxistes, démissionnaires, incapables de fournir à l'enfant un cadre normatif clair. Si le bon parent doit pouvoir fixer des cadres de manière claire, il ne doit pas le faire de manière autoritaire. Toute forme de laisser-aller dans ce domaine, perte de maîtrise de soi fait l'objet d'une annotation dans les dossiers « violence +++ » et le parent est alors qualifié de « rigide », « trop directif ». La définition du bon parent qui apparaît lors des descriptions fines consignées dans les dossiers oscille entre le pôle de l'autorité et de l'autoritarisme. Injonction contradictoire que les acteurs pourraient résumer sous la forme « Ayez de l'autorité mais ne soyez pas autoritaires ».

La contradiction dans la formulation des normes en matière de savoir-éduquer permet d'affirmer que l'exercice de la fonction parentale n'est pas facile et peut même s'avérer difficile. Le flou des exigences normatives ambiguës tient également au terme de « maltraitance », notion fourre-tout et non définie juridiquement jusqu'à présent : les acteurs institutionnels ne possèdent aucune grille objective leur permettant de pouvoir définir avec précision à partir de quel seuil un parent peut être (dis)qualifié de laxiste, autoritaire. C'est donc grandement au feeling que chaque acteur institutionnel agit et intervient.

Le rapport à l'enfant a changé ces dernières décennies depuis la reconnaissance des droits de l'enfant dans la déclaration des droits de l'enfant adoptée en 1989 par la convention internationale des droits de l'enfant et ratifiée en Suisse depuis 1997. La première dimension identitaire de l'enfant ne réside pas dans son origine familiale ou sociale, mais il a droit à une identité strictement personnelle. Dès lors l'éducation se modifie : elle n'a plus pour fonction de modeler l'enfant selon les souhaits des générations précédentes, de ses parents ou des autorités éducatives. Il s'agit désormais pour les parents, avec le soutien des éducateurs et de proches de permettre à l'enfant de développer ses propres ressources, de chercher sa voie originale, de construire sa vie comme une œuvre d'art, de s'épanouir personnellement (De Singly, 2004). La responsabilité parentale se déplace alors de la défense d'un modèle moral, imposé d'en haut, de l'adulte à l'enfant, à la promotion d'un modèle de proximité et de réciprocité non hiérarchique, où chaque parent est chargé de créer un environnement propice à son individualisation (Martin, 2004). La nouvelle figure du parent devient celle d'un *coach* révélant le potentiel de l'enfant, entraînant son enfant à donner le meilleur de lui-même, rentabiliser son *capital humain* (Foucault, 2004). La nouvelle figure du bon parent en tant que coach suppose des dispositions à la souplesse, de la flexibilité, de l'autocontrôle, tout comme le nouvelle figure du « bon cadre », dispositions emblématiques demandées aux managers à l'heure de ce que certains sociologues nomment le *nouvel esprit du capitalisme* (Boltanski &

Chiappelo, 1999). L'idée de coaching, de capital humain sont donc indissociables des mutations profondes de la sphère économique et de la radicalisation du processus de concurrence de la marchandisation du social qui vont de pair avec le néolibéralisme. On le voit, les normes éducatives sont en constante évolution, et l'émergence d'un nouvel esprit du capitalisme révèle de nouvelles conceptions éducatives en vigueur.

La bientraitance, un révélateur d'un métier de parent de plus en plus exigeant

L'apparition du concept de « bientraitance », qui vient s'ajouter à celui de maltraitance, et dont l'usage semble s'étendre révèle particulièrement bien cette nouvelle philosophie implicite du rôle et devoir parental: En effet sous le règne de la « bientraitance », il ne suffit guère de ne pas traiter mal ses enfants pour être de bons parents, il s'agit d'aller bien au-delà de ce degré zéro et d'exiger de tout parent de faire de son mieux pour le meilleur de son enfant. Ne pas faire assez bien devient faire mal. Le *métier de parent* devient de plus en plus difficile (Chamboredon & Prévot, 1973) : plus de ne plus taper son enfant pour être un bon parent, il faut désormais lui donner toute l'affection dont il a besoin, l'aider à réussir à l'école, le coucher tôt, communiquer avec lui de manière pédagogique, bien le nourrir; en fait développer son capital humain (De Gaulejac, 2005). Un travailleur social du STG témoigne dans ce sens :

« Aujourd'hui, c'est un plus dans la négociation (...) je pense qu'il faut beaucoup de patience, de compréhension...[...] il faut être capable de se décentrer, d'être attentif aux besoins de l'enfant.. il y a énormément de choses qu'on pourrait lister, des capacités, des compétences qu'il faudrait avoir pour être un bon parent... ».

Une définition du bon parent qui n'est pas neutre socialement, culturellement

Ces dispositions énumérées par les acteurs institutionnels, qui se présentent comme des normes universelles (car leur absence est jugée de plus en plus sous l'angle de l'intolérable tandis que leur fondement n'est guère questionné) sont, en fait, des dispositions « particulières » que l'on retrouve surtout chez les classes moyennes et privilégiées de la société (et semblent avoir été faites par et pour celles-ci, comme le montrent de nombreuses recherches d'historiens, de pédagogues et de sociologues). A la lumière des dossiers que nous

avons consulté et analysé dans le détail, nous pouvons affirmer clairement que la très large majorité des familles étiquetées de « déviantes » et « maltraitantes » appartiennent aux franges les plus précaires des classes populaires ou catégories précaires de chômeurs (80% des dossiers). Ce sont des familles étrangères également (deux tiers des dossiers), essentiellement des pays d'Europe du Sud, d'Afrique du Nord, ou des Balkans ; des familles où on trouve une surreprésentation des cas où un seul des deux parents s'occupe de l'enfant (50% de personnes divorcées ou familles monoparentales), et qui ont en moyennes 3 enfants et plus (50% de notre échantillon). D'autres études sociologiques faites sur la question maltraitance arrivent au même constat³.

Ceci dit, il ne s'agit pas de nier que les comportements perçus comme « maltraitants » ne se trouveraient pas dans tous les milieux sociaux. Bien sur l'on peut trouver dans tous les milieux des parents qui corrigent physiquement leurs enfants ou qui n'investissent pas dans la scolarité des enfants. Mais *statistiquement parlant*, la probabilité de rencontrer des pratiques repérées et étiquetées de « maltraitance » croît considérablement lorsque l'on va des milieux sociaux privilégiés aux catégories sociales populaires et plus précaires, et ceci représente pour nous un constat n'ayant en rien une connotation moralisante, mais constitue au contraire une réalité empirique sociologiquement compréhensible.

Vers une moralisation de la question sociale ?

Les acteurs institutionnels n'ont pas conscience d'imposer leur modèle éducatif aux classes populaires. Lorsque nous leur avons demandé si les populations qu'ils « encadraient » venaient de tous les milieux ou concernaient des populations spécifiques, la réponse générale et partagée de manière consensuelle a été que la maltraitance touche tous les milieux. Si les difficultés économiques sont évoquées, elles le sont le plus souvent sur le mode du « ça aide pas ». Les acteurs institutionnels n'ont pas forcément le temps de proposer des raisonnements complexes face à l'urgence de leurs pratiques et à l'intolérable de ce qu'ils voient quotidiennement. En même temps, le diagnostic qui met en avant la question de l'*incapacité parentale* semble aller de pair avec les temps qui courent. Nombreux sont les sociologues à

³ Voir notamment D. Serre (2004) *Désordres familiaux et pratiques d'encadrement. Les assistantes sociales face aux "enfants en danger"*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, p.272-331 ; Donzelot, J. (1977) *La police des Familles*, Paris, éd. Minuit ; Meyer, P. (1980) *L'enfant et la raison d'Etat*, Paris, éd. Seuil ; Gavarini, L., Petiot, F. (1997), *La fabrique de l'enfant maltraité*, Paris, éd. érès ; Gabel, M. (1999), « De la pauvreté à la maltraitance : Où placer la prévention ? », in *Informations sociales enfants pauvres, pauvres enfants*, no 79.

dire que la question des inégalités sociales est de moins en moins thématifiée autant dans les débats politiques, qu'au niveau des interventions des politiques sociales ou au niveau des écrits scientifiques à teneur sociologique⁴.

Le malaise des acteurs institutionnels face à une mission impossible

Nous l'avons déjà dit, il règne au sein de la société un consensus moral et un intolérable autour de la question de la maltraitance sur les enfants. Pourtant, les pratiques des acteurs institutionnels ne vont pas de soi, lorsqu'ils sont confrontés à la réalité quotidienne, se posent alors de nombreuses questions : comment définir la maltraitance ? Quels signes retenir ? Comment interpréter les actes parentaux ? Proposer aux parents une intervention sans tarder ou attendre ? Quelles seront les conséquences de l'intervention pour l'enfant ? Face à ces questionnements, infirmières scolaires, médecins et travailleurs sociaux doivent faire des choix importants, et assumer les décisions qu'ils prennent. Ces décisions sont souvent difficiles à prendre ce d'autant plus qu'elles peuvent faire à tout moment l'objet de critiques issues notamment du champ médiatique. La scandalisation de certaines affaires (Affaire Cosette, 1994; Affaire de Meyrin, 2001) dans les médias placent leur intervention sous la loupe publique. Toujours soupçonnés soit d'en avoir fait trop ou alors pas assez, ils se sentent pris en tension, et placés face à un *dilemme* insoluble. Doute et peur guident chacune de leurs décisions, et leur métier peut dès lors être décrit comme une pratique *ingrate*.

Conclusion

La maltraitance pour nous sociologues a le statut de *révélateur* : un révélateur de nouvelles définitions du bon parent et du nouveau statut associé à l'enfant. Mais également révélateur de la question sociale contemporaine. En effet, la « maltraitance » qui comporte une dimension *morale* et *pénale* cache également une dimension *sociale*, celle des inégalités sociales et culturelles contemporaines. Ce sont les familles les plus précaires qui sont repérées et qui font l'objet des interventions institutionnelles des différents services de l'OJ.

⁴ Voir Chauvel, L. (2001), « Le retour des classes sociales ? », in *Revue de l'OFCE*, no 79, octobre 2001 ; Schultheis, F. et Chauvel, L. (mars-avril 2003), « Le sens d'une dénegation : L'oubli des classes sociales en Allemagne et en France », in *Mouvements*, N°26, pp. 17-26 ; Castel, R. (2003), *L'insécurité sociale, qu'est ce qu'être protégé*. Paris, République des idées.

Il ne s'agit en aucun cas de critiquer la pratique quotidienne des acteurs institutionnels, pratique délicate et complexe. Faisant partie des classes moyennes et privilégiées, nous-mêmes en tant que sociologues partageons l'intolérable que constitue le phénomène « maltraitance ». Cependant les transformations des normes du savoir-éduquer ne se diffusent pas de manière égalitaire au sein de la structure sociale, et les classes populaires ont le plus de difficulté à s'adapter à ces nouvelles normes et définition du bon parent faites par et pour les classes moyennes. Il n'est pas possible de faire fi de cette inégale diffusion du savoir-éduquer au sein de la structure sociale.

La question de la protection de l'enfant en danger ne peut se faire uniquement par l'intervention sur les familles dites dangereuses pour rétablir les compétences parentales. Ces familles, nous l'avons dit sont elles-mêmes en danger, vulnérables puisqu'elles sont minées par la question sociale qui les touche de plein fouet (précarité du travail, chômage, migration, déstructuration du monde ouvrier...) (Paugam, 2000; Beaud & Pialoux, 1999). Cette souffrance sociale se redouble d'une seconde souffrance, à chaque fois qu'elles se trouvent le pied au mur quand le monde social leur fait le bilan de leurs défaillances et de leurs fautes en matière de responsabilité parentale.

Bibliographie

- Beaud, S. & Pialoux, M. (1999). *Retour sur la condition ouvrière. Enquêtes aux usines – Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris : Éd. Fayard.
- Becker, H. (1985). *Outsiders*, Paris : Éd. Métailié.
- Boltanski, L. & Chiappelo, E. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris : Gallimard.
- Castel, R. (2003), *L'insécurité sociale, qu'est ce qu'être protégé*. Paris : République des idées.
- Chamboredon, J.-C. & Prévot, J. (1973). « Le métier d'enfant ». Définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle, *Revue française de sociologie*, XIV, 295-335
- De Gaulejac, V. (2005). *La société malade de la gestion, idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Paris : Seuil.
- Donzelot, J. (1977). *La police des Familles*, Paris : éd. Minuit.
- Donzelot, J. (1999). La police des familles. Suite, *Informations sociales*, no 73-74, 136-143.
- Fassin D. (2005), *Les constructions de l'intolérable. Études d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris : Éd. La Découverte.
- Foucault M. (2004). *Naissance de la biopolitique*, Cours du collège de France, 1978-1979, Paris : Gallimard.

- Gabel, M. (1999). De la pauvreté à la maltraitance : Où placer la prévention ?, in *Informations sociales enfants pauvres*, pauvres enfants, no 79.
- Chauvel, L. (2001). Le retour des classes sociales ?, in *Revue de l'OFCE*, no 79, octobre 2001.
- Martin (2004). Les politiques de l'enfance en Europe, in de Singly F. (sous dir.). *Enfants-adultes. Vers une égalité de statut ?* Paris : Éd. Universalis, pp. 171-182.
- Meyer, P. (1980), *L'enfant et la raison d'Etat*, Paris : éd. Seuil
- Petiot, F. (1997). *La fabrique de l'enfant maltraité*, Paris : éd. Erès.
- Paugam, S. (2000). Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle, Paris : PUF.
- Serre, D. (2004). Désordres familiaux et pratiques d'encadrement. Les assistantes sociales face aux "enfants en danger", Thèse de doctorat, EHESS : Paris.
- Simmel, G. (1998) [1^{ère} éd. : 1908]. Les pauvres, Paris : PUF.
- Singly F. (2004). *Enfants-Adultes. Vers une égalité de statut ?* Paris : Universalis.
- Schultheis, F. & Chauvel, L. (mars-avril 2003). Le sens d'une dénégarion : L'oubli des classes sociales en Allemagne et en France, in *Mouvements*, N°26, pp. 17-26.